

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment appropriées aux conditions spéciales de l'Égypte, par E. Stöfler, ingénieur à Zurich et Alexandrie. Zurich 1906. Une brochure in-8° de 118 pages et 8 planches.

Traité de mécanique élémentaire, limité aux matières du programme de l'Université pour les classes spéciales (1904) et adopté en 1905 pour le concours d'admission à l'École centrale, par Al. Gouilly, ingénieur des arts et manufactures. Paris et Genève 1905. 1 vol. in-8° de 204 pages.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 1^{er} février 1906.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président. Liquidation de nombreuses affaires administratives.

Une Commission est nommée pour la célébration du 25^{me} anniversaire de la Société.

On donne lecture d'un intéressant article, paru dans le N° 27 (1, II, 06) du journal « *La Revue* » de Lausanne, sur la discussion des voies d'accès au Simplon, au Grand Conseil bernois.

Le Président rend les membres attentifs à un article paru dans la « *Schweizerische Bauzeitung* » sur une nouvelle méthode de fondation, avec des pieux en béton armé. (« Ueber neuere Fundierungsmethoden mit Betonpfählen. »)

M. Gremaud, président, parle ensuite de la correction du Stalden, à Fribourg, et expose les projets exécutés en 1894.

Séance du 16 février 1906.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président. Liquidation d'affaires administratives.

Le Président communique aux architectes fribourgeois le programme relatif au septième Congrès international des architectes, qui se réunira à Londres. Les architectes de la Section qui veulent prendre part à ce Congrès sont priés de s'annoncer jusqu'à fin avril à M. le Prof.-Dr Bluntschli, Zurich II.

Il est donné connaissance de la circulaire du Comité central aux sections relative aux propositions tendant à modifier les principes adoptés pour les concours de projets d'architecture.

On discute et on adopte ensuite les propositions du Comité central, moyennant les observations suivantes, qui seront communiquées au dit Comité, savoir :

1° Que tous les projets non primés soient retournés à leurs auteurs.

2° Que dans le programme de concours le mode de cubage des bâtiments soit précisé afin qu'il serve de règle.

Le Président donne ensuite connaissance d'une autre circulaire du Comité central aux sections, relative aux conditions générales pour la mise au concours, soumission, cahier des charges, adjudication et méthode de métrage.

Une Commission a été nommée pour étudier cette question et faire rapport à une prochaine séance.

On délègue à la réunion des sections de la Société suisse où ces questions seront discutées, MM. Gremaud, ingénieur cantonal, président, et Broillet, architecte, vice-président.

M. Gremaud, président, parle de l'escalier caractéristique de l'Église de Bulle et produit le projet de cet escalier, élaboré en 1864 par M. Lendi, architecte. Cette intéressante communication fera l'objet d'un article spécial dans le *Bulletin*.

Le Président se proposait de faire une communication sur le projet d'assainissement de la ville de Romont ; n'ayant pas obtenu le dossier de cette affaire, il se borne pour cette fois à donner connaissance, sur le même sujet, d'un programme d'instruction des projets d'égoûts (Voir 10^{me} cahier des *Annales des ponts et chaussées*, II^{me} partie, octobre 1905).

M. Gremaud rend l'assemblée attentive à l'article de M. le Professeur-Dr H. Dufour sur les questions d'acoustique pratique, publié dans le « *Bulletin* » du 25 décembre 1903, page 389. Il remarque à ce propos que la molasse transmet bien les sons, et qu'il serait intéressant de faire des expériences à ce sujet.

Société tessinoise des ingénieurs et des architectes.

XXX^e assemblée.

La Société a tenu sa XXX^e assemblée à Locarno, le 18 février dernier, dans la Salle du Conseil communal ; nombreuse assistance, plus de 60 membres étant présents. M. Balli, syndic de Locarno, puis le président de la Société, M. Ferri, ingénieur, directeur du Lycée cantonal, prennent la parole pour les discours d'ouverture. Le vice-président-caissier-secrétaire, M. Galli, ingénieur et vice-syndic de Lugano, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; M. l'ingénieur don Francesco Riva présente ensuite le rapport de la commission de vérification des comptes ; l'un et l'autre sont approuvés.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des membres défunts, puis il est procédé à l'admission de nombreux nouveaux membres.

Le règlement ne permettant pas d'admettre dans la Société des membres qui ne sont pas ingénieurs ou techniciens, soit du fait de leurs titres, soit du fait de leur profession, M. Fulg. Bonzanigo, ingénieur, propose que l'assemblée témoigne par ses applaudissements sa reconnaissance à M. le conseiller national Bolla pour son activité persévérante et fructueuse dans l'étude de l'importante question de la Greina, qui incombe à l'heure actuelle au canton du Tessin. Adopté.

L'assemblée complète la commission pour les cahiers des charges et les prix d'unité en nommant président de celle-ci M. P. Demarchi, ingénieur en chef du IV^e arrondissement. M. l'ingénieur Giovanni Rusca rend compte de l'assemblée de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Zurich. Il demande s'il ne serait pas indiqué d'inviter la Société à se réunir dans le canton du Tessin en 1909, cette date étant celle du 25^e anniversaire de la fondation de la Société tessinoise. Cette question est transmise au nouveau comité pour étude. Les délégués actuels de la section tessinoise à l'assemblée de la Société suisse sont confirmés.

Passant à la nomination du nouveau Comité, le Président en fonction fait observer que c'est à Bellinzone que revient l'honneur et la charge de fournir celui-ci. M. Fulg. Bonzanigo ne comprend pas pourquoi l'on argumente toujours au Tessin, et particulièrement parmi les ingénieurs, de questions de localités et de régions ; grâce au concours des chemins de fer, les principales villes du canton ne sont que des faubourgs d'une grande et unique cité tessinoise. Pourquoi cette cité ne serait-elle pas Faido ou Mendrisio si il s'y trouvait la personnalité indiquée pour la présidence ? Bellinzone renonce au privilège qu'elle pourrait attendre. L'orateur propose donc comme président M. l'ingénieur Giovanni Rusca, sous la direction duquel on a vu naître précédemment un « *Annuaire* » qui a fait hon-

neur, non seulement à la Société tessinoise, mais à une autre association, bien plus importante. La navigation interne sera le grand problème technique et économique du siècle qui commence. Quand et comment il sera résolu, sont des questions d'une importance capitale pour Locarno, pour le canton et pour la Suisse tout entière. M. Giovanni Rusca est donc désigné sous tous les rapports pour la présidence.

M. Giov. Rusca est nommé président par acclamations. Le Comité est ensuite complété par MM. A.-C. Bonzanigo, Guido Conti, Giuseppe Magorici, ingénieurs, et par M. Ettore Rusconi, architecte.

M. Giov. Rusca remercie ; il propose de désigner des délégués pour la prochaine assemblée de la Société pour la navigation fluviale à Bâle. — Il est décidé de laisser le choix de ceux-ci au Comité.

On passe ensuite au principal objet de l'ordre du jour : Rapport de la Commission pour l'étude du projet de MM. Urbano et Acerbi, concernant l'assainissement et l'irrigation de la plaine de Magadino. Ce rapport est présenté par M. G. Martinolli, ingénieur, dont l'exposé savant et détaillé, accompagné de plans, profils et mémoires imprimés, est écouté avec un vif intérêt. En voici les conclusions : Tandis que la Commission admet d'une façon générale, avec les modifications requises, les propositions de MM. Urbano et Acerbi concernant les canaux de drainage et d'irrigation, elle se déclare expressément opposée à la création d'un barrage sur le Tessin, en amont du confluent de celui-ci avec la Morobbia, en vue d'obtenir l'eau nécessaire à l'irrigation, à raison de 5 m³ par seconde.

Elle oppose à cette solution celle de M. l'ingénieur A. Schrafl, *junior*, qui consiste à créer, parallèlement et extérieurement aux digues insubmersibles, un profond canal, qui rassemblerait sur son parcours les eaux des lagunes et des affluents pour les utiliser à l'irrigation, en assainissant ainsi les terrains d'amont et en abaissant le niveau des lagunes.

M. Fulg. Bonzanigo exprime à M. Martinolli la reconnaissance que lui doit déjà Bellinzone pour son travail au pont de Torretta, où le niveau du fleuve a été abaissé, au bénéfice des terrains de Bellinzone. La solution proposée par MM. Urbano et Acerbi serait un obstacle à l'approfondissement ultérieur du lit du fleuve, et n'est par suite pas admissible. La dérivation de la rivière la Moesa, avec chute à St-Paolo, aurait été la solution idéale, si le problème de l'adduction de l'énergie électrique à Bellinzone n'était actuellement déjà résolu. Il faut observer que la Morobbia, malgré son bassin peu étendu, a en été un débit qui descend rarement au-dessous de 1 m³ par seconde ; il est vrai que les eaux de celle-ci sont déjà toutes utilisées, mais ses affluents n'en peuvent pas moins se déverser naturellement dans le canal collecteur projeté par M. Schrafl et proposé par la Commission.

L'assemblée décide l'impression du rapport de M. Martinolli.

M. A.-C. Bonzanigo, président de la Commission, demande l'autorisation d'avancer 700 fr. pour frais approximatifs des études ultérieures du projet, qui sera en grande partie définitif, avec la certitude que le gouvernement les remboursera. — Adopté.

Un gai banquet eut ensuite lieu à l'« Albergo Bertini », d'où l'on se rendit à la « Madona del Sasso » par le funiculaire récemment inauguré. Il fallut renoncer, faute de temps, à une promenade à Pontebrolla et à la centrale hydroélectrique qui s'y trouve. Chacun gardera de cette splendide journée de premier printemps un bon et joyeux souvenir ; nous voulons espérer qu'elle sera aussi une journée utile au pays. « Gente allegra, il Ciel l'ajuta. »

F. B.

CONCOURS

Les applications du petit moteur électrique.

La Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, avec le concours de la Chambre de commerce de cette ville, ouvre un concours et une exposition des diverses applications du moteur électrique aux machines de l'atelier familial et aux usages domestiques. Dans ces applications sont comprises, entre autres, la commande des machines à coudre, à broder, à tricoter, celle des ventilateurs d'appartement, des transporteurs, des machines pour le nettoyage des tapis par le vide, des tours d'horlogerie, des scies à découper, hachoirs, tournebroches, machines à cirer les parquets et les chaussures, etc. Le concours est limité aux applications de moteurs électriques d'une puissance inférieure à 1 cheval ; les applications aux métiers à tisser ne seront pas admises.

Les inscriptions pour le concours ou l'exposition, qui est gratuite, doivent être adressées avant le 1^{er} mai 1906 au siège de la Société, quai St-Antoine, 30, Lyon. L'exposition publique des machines et appareils soumis au concours s'ouvrira le 1^{er} juillet et sera close le 15 août ; les objets à exposer doivent être remis avant le 15 juin.

Le concours n'aura lieu que sur des machines munies de leurs moteurs et en état de fonctionner, et non sur des moteurs seuls ou des machines isolées. Les courants électriques employés à Lyon sont le continu à 110-130 volts et 220-250 volts, l'alternatif mono et triphasé à 110-120 volts.

Le premier prix consistera en une médaille d'or, les deux seconds prix en médailles de vermeil, les quatre troisièmes prix en médailles d'argent. Une somme de 300 fr. pourra être attribuée aux inventeurs ayant exposés les applications pratiques les plus originales.

S'adresser pour tous renseignements à M. Crozet, secrétaire de la Commission du concours, quai St-Antoine, 30, à Lyon.

Maisons de rapport.

M. Edouard Fischer, propriétaire, à Fribourg, ouvre un concours entre les architectes suisses, pour l'élaboration d'un avant-projet en vue de la construction de maisons de rapport sur sa propriété, avenue de la Gare, Grand-Place, Fribourg. Le jury, composé de MM. Tièche, architecte, à Berne, de Schaller, architecte, à Fribourg, et Isoz, architecte, à Lausanne, dispose de 3200 fr. pour récompenser les 3 ou 4 meilleurs projets. Terme : 31 mars 1906. Programme du concours et plan de situation à disposition chez M. Romain de Schaller.

Eglise d'Arosa.

La communauté ecclésiastique d'Arosa ouvre un concours pour l'obtention des plans d'une église évangélique réformée. Sont admis à participer au concours, les architectes suisses établis en Suisse ainsi que les architectes étrangers habitant ou ayant habité Arosa. Le programme du concours, le plan de situation et une vue photographique de l'emplacement peuvent être demandés au président du conseil d'église, M. A. Jenny, à Arosa. Le terme du concours est fixé au 30 avril 1906.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

Un ingénieur-électricien, de tout premier ordre, connaissant parfaitement l'allemand, est demandé pour le poste de chef de la Section électrique à la direction des Travaux publics d'un Gouvernement d'un Etat américain. Appointements : Fr. 20 000 par an, frais d'aller et de retour remboursés ; contrat de trois ans.

Adresser les offres au Secrétaire de la Rédaction, M. Fr. Gilliard, ingénieur, Valentin, 2, Lausanne.